

DECRET N° 79-302 du 15 novembre 1979

interdisant la tenue des marchés sur toute l'étendue du territoire national le mardi 20 novembre 1979, jour fixé pour le déroulement du scrutin relatif à l'élection des Commissaires du Peuple à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance n° 78-18 du 30 mai 1978, fixant le nombre et les modalités d'élection des Commissaires du Peuple à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire modifiée par l'ordonnance n° 79-21 du 8 mai 1979 ;
- Sur décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du

DECRETE :

Article 1er. - La tenue des marchés sur toute l'étendue du territoire national le mardi 20 novembre 1979, jour fixé pour le déroulement du scrutin relatif à l'élection des Commissaires du Peuple à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire est interdite.

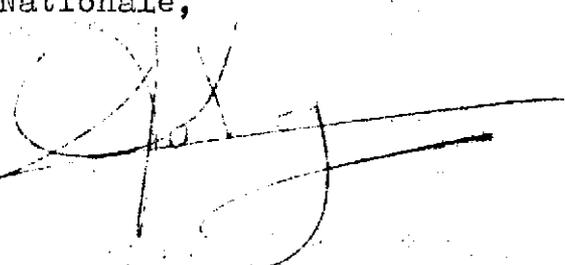
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 15 novembre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

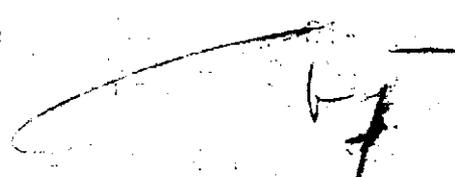

Mathieu KEREKOU

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation
Nationale,



Martin Dohou AZONHIHO

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,



André ATCHADE

AMPLIATIONS : PR 15 CC du PRPE 15 CNR 15 MISON-MCT 20 autres Minis-
tères 13 SGG 4 SPD 2 Préfets et Chefs de District 90 DAT 5 CS 6
DAI 4 GMB-MIL + Etats-Major 10 DEE-DAJL-INSAB 6 BCP 2 DCCT-ONEPI 2
Gde-Chanc. 1 IGET et ses Sections 4 UEB-FASJEP-BN 6 JORPB 1